

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Niort  
18 rue Marcel Paul BP 8818  
79028 NIORT CEDEX 9  
SITE: [www.greffes.com/niort](http://www.greffes.com/niort)  
Infos sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) ou

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl A.J.P.  
Zone Industrielle Montplaisir  
79220 CHAMPDENIERS SAINT DENIS

Dépôt effectué par :

TEN FRANCE  
23 rue V Grignard  
Pôle République Secteur 2  
BP 1074  
86061 POITIERS

Numéro RCS : Niort B 394 185 045

<12837/1996B00042>

Pièces déposées le 14/09/2010

Numéro : 3002360

Procès-verbal d'Assemblée du 03/09/2010  
- Modification(s) statutaire(s)

Statuts mis à jour du 03/09/2010

1/ Le Greffier,  
*B. L.*

**A.J.P.**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 774,90 euros**  
**Siège social : ZI Montplaisir**  
**79220 CHAMPDENIERS ST DENIS**  
**RCS NIORT 394 185 045**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 3 SEPTEMBRE 2010**

L'an Deux Mille Dix,

Le 3 septembre,

A 15 heures,

Les associés de la société A.J.P., société à responsabilité limitée au capital de 7 774,90 euros, divisé en 510 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

**Sont présents :**

- Monsieur Alain ARFI, propriétaire de .....5 parts sociales
- La Société HOLDARFI représentée par  
Monsieur Alain ARFI, propriétaire de .....505 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain ARFI, gérant associé.

*ARFI*

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Mise à jour de l'article 6 des statuts « CAPITAL SOCIAL », consécutive à l'apport d'une partie des parts sociales de la société détenue par Monsieur Alain ARFI au profit de la société HOLDARFI lors de l'opération d'augmentation du capital social de cette dernière,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après quelques échanges d'observations plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prenant acte de la réalisation de l'apport par Monsieur Alain ARFI de 250 parts sociales de la société numérotées de 5 à 85 et de 171 à 340, au profit de la société HOLDARFI, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 294 700 Euros, dont le siège social est Zone Industrielle Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS SAINT DENIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 453 092 157, suite à l'augmentation du capital social réalisée par cette société le 30 juillet 2010, décide donc de modifier la rédaction de l'article 6 des statuts qui devient la suivante :

#### **ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES (7 774,90 Euros) et il est divisé en 510 parts sociales, entièrement libérées, numérotées de 1 à 510 et réparties comme suit entre les associés de la société :

- A Monsieur Alain ARFI, cinq parts sociales,  
Numérotées de 1 à 4, ci ..... 5 parts
- A la société HOLDARFI, cinq cent cinq parts  
Numérotées de 5 à 510, ci ..... 505 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 510 parts

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

G.A.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned in the lower right area of the page.

**A.J.P.**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 774, 90 euros**  
**Siège social : ZI Montplaisir**  
**79220 CHAMPDENIERS ST DENIS**  
**RCS NIORT 394 185 045**

**PROCURATION**

Je soussigné Alain ARFI

Agissant en qualité de gérant de la société A.J.P.

Donne par les présentes pouvoir à la SCP d'avocats - CLARA - COUSSEAU - OUVRARD - PAGOT - REYE - SAUBOLE - SEJOURNE ET ASSOCIES TENFRANCE 23 Rue Victor Grignard Pôle République 2 86000 POITIERS

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de Niort tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à *Champdeniers*  
Le *10-04-2010*

Alain ARFI

